

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 2 avril 2015 à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 27 mars 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Pierrette MAILLARD (à Mme Marie-France TAILLEFER), M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Xavier RUYANT), Mme Colette GRASER (à M. Didier DUPE), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), M. Dominique SERGENT (à Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ)

Absentes excusées : Mmes Karine VIENNE épouse DUTOIT, Delphine BERNADAT

Absent : M. Alexandre MEZIERE

N°15-3-9

Intercommunalité

Métropole Européenne de Lille
(MEL)

Approbation du projet de schéma
de mutualisation

Rapport de M. M. le Maire

L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi du 16 décembre 2010 institutionnalise les démarches de mutualisation en stipulant que, dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, le Président de l'EPCI doit établir un rapport sur la mutualisation des services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport doit comporter un schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Les actions de mutualisation qui sont proposées par la MEL sont classées en 3 catégories et seront définitivement validées et hiérarchisées lors du vote final du schéma de mutualisation le 19 juin prochain.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'approuver ce projet de schéma de mutualisation joint en annexe mais la commune souhaite qu'une attention particulière soit apportée sur l'étude des coûts de gestion induits avant chaque mise en place de services mutualisés et qu'un bilan annuel mette en évidence les gains financiers qui y seront associés.



Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire